



Le parc Saint François: des noeuds à nouer et à renouer

■ Je travaille pour la Commune de Saint-Josse-Ten-Noode comme travailleuse sociale, dans un quartier populaire qui se trouve près de la gare du Nord à Bruxelles.

■ Un des projets le plus important sur lequel je consacre une grande partie de mon temps est le réaménagement d'un espace public : le parc Saint-François.

**Découverte du parc:
un érable et un banc en mosaïque**

■ Quand je suis arrivée pour la première fois dans le Quartier, j'ai cherché le parc Saint-François dont on me parlait tant mais que je ne trouvais pas !

■ Le parc est caché dans un intérieur d'îlot mais bien connu de tous ! Je trouve enfin mon chemin et aperçois alors un très bel érable bicentenaire et un magnifique banc en mosaïque qui a été construit par les habitants du quartier.

Une maquette, une charrette et des photos qui se promènent dans le quartier : aller à la rencontre des habitants

■ Pour le réaménagement du parc, notre équipe devait recueillir l'opinion des habitants du quartier quant à leurs souhaits pour le réaménagement du parc.

■ Ma collègue architecte Véronique, le groupe de travail «Animation et cohésion sociale» (voir glossaire) et moi avons mis sur pied ce que nous appelons une «exposition itinérante», afin d'aller rencontrer les habitants dans les lieux où ceux-ci ont l'habitude de se trouver.

■ Pour cela, Véronique et les enfants de l'école du quartier ont construit une maquette du parc que nous avons ensuite posée sur une charrette. Nous apportons la maquette sur les lieux où nous devons nous rendre.

■ La maquette était accompa-

gnée d'une série de photos du parc et étaient montrées aux habitants. Elles permettaient aux habitants consultés d'illustrer leurs souhaits.

■ Parallèlement à l'exposition, nous avons réalisé un film qui montre les points de vue des habitants sur le parc. Le film a été présenté aux habitants du quartier dans le parking au bas du parc. Cet événement a été un grand succès car le public y était nombreux.

■ Néanmoins, ce succès a été suivi d'un échec cuisant ! La semaine suivante, 11 architectes sont venus présenter leurs projets à l'école du quartier aux habitants du quartier. L'objectif de cet événement était de demander aux personnes présentes de choisir 4 architectes parmi les 11. Seuls 4 habitants sont venus assister à la présentation.

■ Cela pose une vraie question de fond.

Le territoire du projet

Le programme des Contrats de Quartier

Un volet «brique» et un volet «social»

Le projet d'aménagement du parc Saint-François s'inscrit dans un programme appelé «Contrat de Quartier» qui résulte de l'initiative de la Région bruxelloise. Les Contrats de Quartier ont une durée de vie de 4 ans et leur objet essentiel est la rénovation urbaine d'un quartier défavorisé. Les Contrats de quartier sont composés dans leur programme d'un volet «brique» et d'un volet «social»

- Un volet «brique» : rénovation urbaine par la création de logements sociaux, l'aménagement d'espaces publics et l'implantation d'équipements publics.
- Un volet social : mise en place d'un travail social qui se doit d'impulser un processus de participation autour des projets d'aménagement urbain et mettre sur pied des projets avec les habitants.

Périmètre et signataires du Contrat de Quartier.

Le Contrat de Quartier se développe sur un périmètre spécifique au sein d'une Commune de Bruxelles. Ce périmètre est défini en fonction de critères socio-économiques et urbanistiques.



Un Contrat est signé entre la Région Bruxelles-Capitale (voir glossaire) et une Commune. Le contrat établi repose sur un dossier de base élaboré par un bureau d'étude plus ou moins en concertation avec les habitants selon la volonté politique communale.

Le Contrat de quartier «Rue Verte»

Quelques traits caractéristiques du quartier Botanique

Le périmètre de mon Contrat de Quartier est tout petit ; il recouvre un îlot de 5 à 6 rues et concerne un quartier d'environ 4000 habitants, dans une Commune qui en compte 20000. Ce quartier se trouve fort enclavé entre les rails du chemin de fer, un grand parc (le parc Botanique) et l'axe routier de la rue Royale, une rue très chic où de nombreux bureaux sont installés.

Ce quartier est composé de personnes essentiellement d'origine turque, marocaine et belge (en minorité). Il se caractérise également par la prostitution présente depuis la nuit des temps. Il s'agit d'un quartier dit de transit de par sa proximité de la gare du Nord. Les gens viennent dans ce quartier quand ils arrivent en Belgique parce que le logement y est moins cher, et sont un jour amenés à quitter le quartier lorsque leurs revenus le leur permettent.

Ce quartier est marqué par une lutte urbaine datant des années 80. Un comité de quartier s'est constitué pour lutter contre la volonté communale de l'époque de raser le quartier pour y construire des bureaux. Le comité de quartier, une fois son objectif atteint, s'est dissout.



Zoom sur le parc Saint-François :

Technicien-travailleur social: un duo indispensable

Le projet du réaménagement du parc est animé par le duo «technicien-travailleur social» représenté par Véronique, coordinatrice technique et moi-même, coordinatrice sociale. Ce duo est indispensable pour l'accompagnement d'un tel projet qui doit être travaillé dans sa globalité, c'est-à-dire tant dans ses aspects techniques que sociaux.

Historique et questions clés du réaménagement du parc

Le parc Saint-François a fait l'objet de plusieurs aménagements qui ont été très rapidement sacagés. En effet, le parc a été et est toujours le théâtre de la délinquance. Le parc est abandonné et l'enjeu de ce projet aujourd'hui est de mettre en place une réelle appropriation de cet espace public par les habitants. La question de la visibilité du parc, celle de la sécurité et celle de la cohabitation de différents types d'utilisateurs sont les trois enjeux majeurs de la réussite du nouvel aménagement.

Les acteurs impliqués dans le projet

Le projet du réaménagement du parc Saint-François repose sur un certain nombre d'acteurs.

- Les *habitants* du quartier constituent un premier acteur important. Ils ont été consultés à travers la maquette et l'exposition itinérante et exprimé leurs intérêts propres qui diffèrent selon le groupe social. Par exemple, l'école dont la cour donne sur le parc sera préoccupée par la sécurité au même titre que les riverains. A l'inverse, les jeunes souhaitent occuper le parc nuit et jour et se préoccupent cette question.

- Le *groupe de travail «Animation et cohésion sociale»* (voir glossaire) composé de représentants d'associations, de professionnels de la commune et d'habitants déjà fortement impliqués dans leur quartier constitue un deuxième acteur important.

Ce groupe a conduit une méthodologie de travail sur le parc. Nous avons mis sur pied l'exposition itinérante et accompagné la réalisation du film. Ce groupe prépare également les discussions de la commission consultative.

- La *CLDI* (voir glossaire), Commission Locale de Développement Intégré, est le troisième acteur. Son rôle est de donner un avis sur l'avancement du projet de réaménagement du parc.

- Le quatrième acteur est donc *le politique* représenté par les échevins et le bourgmestre qui décident des orientations du projet sur avis de la CLDI.

- Un cinquième acteur est *l'architecte* qui sera choisi pour élaborer le projet du Parc. Son rôle est de répondre, à travers son projet, aux points de programmation établis par les habitants. Ensuite, il travaillera avec le groupe de travail pour affiner le projet.

Le pouvoir subsidiant, la Région, sixième acteur, avalise la proposition finale du projet.

- Le *SRDU*, secrétariat régional du développement urbain (voir glossaire) accompagne le travail sur le terrain. Il a un rôle d'éclaireur et traduit auprès des instances régionales le travail de terrain.

- La *Région*, pouvoir subsidiant, constitue un acteur qui avalise la concrétisation du projet.

- La *Cellule gestion de projet*, intégrée au service d'urbanisme, dont je fais partie, administre et accompagne tous les projets subventionnés liés à la rénovation et au développement urbains. Elle a donc à sa charge entre autre, la mise en œuvre des Contrats de quartier.

Les intérêts des acteurs sont divers et posent parfois un certain nombre d'obstacles.

Les intérêts de la Région, pouvoir subsidiant sont plusieurs. Un premier intérêt est la rénovation urbaine dans des quartiers paupérisés. Le délai de quatre ans du Contrat de quartier présente l'avantage d'assurer le bon avancement des travaux et contribue indéniablement au mieux-être du point de vue du bâti du quartier.

Néanmoins, la rénovation engendre souvent un phénomène de gentrification et, ce faisant, déplace, à terme, les problèmes socio-économiques. Ce phénomène, peut-être inéluctable dans une logique de marché, est-il vraiment anticipé par la Région ?

Un deuxième intérêt est une volonté d'impulser un travail social dans les quartiers, de par le volet social et l'ordonnance régionale relative aux modalités de mécanisme de participation des habitants aux projets du Contrat de quartier (CLDI, assemblées générales). Néanmoins, cette volonté me semble entrer en contradiction avec d'autres modalités du Contrat de quartier qui rendent plus difficile un travail social de fond axé sur la citoyenneté au sens large. Je citerai ici quelques aspects du cadre de travail fixé qui ne rendent pas la tâche facile

- le manque de moyens en termes financiers (et donc de ressources humaines)

- le délai court de 4 ans pour un travail avec les habitants dont le temps n'est pas le même que celui des travaux à réaliser

- une réforme concernant les futurs Contrats de quartier consistant à mettre en place au sein des Communes un chef de projet gérant tout le projet tant dans ses aspects techniques que sociaux à la place des coordinateurs sociaux et techniques. Ce duo, de mon point de vue indispensable pour

la bonne marche, est alors remis en question.

De mon point de vue, donc, les moyens sont en inadéquation avec le contenu politique de l'ordonnance régionale. Conflits d'acteurs au sein de la Région?

Quant à la Commune, ses intérêts sont divers. La Commune n'est pas un bloc homogène. Elle est constituée de forces qui s'entrechoquent, se complètent, et/ou convergent. Le politique a tout intérêt à ce que les travaux se réalisent dans des délais raisonnables et qu'ils soient de qualité. Les motivations à cela sont plusieurs : électorales mais également une volonté de construire un service public efficace et de qualité. La participation des habitants, du point de vue du politique contribue à la qualité des projets. Néanmoins, la participation des habitants met en évidence certains dysfonctionnements du service public et notamment celui du cloisonnement des différents services. Cela contraint certains acteurs de la Commune à adopter une culture de travail différente basée sur davantage de collaboration et de transversalité, ce qui parfois nécessite l'abandon de certains privilèges.

Pour les habitants consultés, leur intérêt est celui d'une réponse de qualité à leurs besoins.

Enfin, pour le groupe de travail (habitants, associations et travailleurs communaux) et notre équipe (Cellule gestion de projet, voir glossaire), notre intérêt est de collaborer avec la Commune afin de réaliser un projet de qualité. Il souhaite mettre en place un véritable accompagnement social autour de cet espace public. Néanmoins, au sein même du groupe de travail, les intérêts sont parfois divergents du fait du rôle que chacun joue dans le quartier. Une association de femmes n'aura pas forcément le même point de vue qu'un gérant d'association de football.

Pour réussir un travail de co-production, quelque soit la divergence des points de vue des acteurs concernés, et construire sur des valeurs communes qui sont aujourd'hui en cours de définition, cela prend du temps !

Je me pose pas mal de questions...

A partir de l'expérience du réaménagement du parc Saint-François, plusieurs questionnements apparaissent

Langages différents : comment communiquer ?

Une première question qui transparaît dans l'expérience du parc est celle de la difficulté de trouver un langage commun. A travers le langage institutionnel, langage technique, langage habitant et langage de travail social s'entrechoquent des perceptions et des niveaux de compréhension distincts.

A titre d'exemple, le film, la maquette, les dessins en perspectives représentent un langage appropriable par quiconque qui n'est pas architecte. En revanche, la présentation orale par les architectes de leur projet est difficilement compréhensible par le commun des mortels. Les gens viennent pour un film qui transmet un langage (visuel et sonore) qui est le leur mais ne viennent pas pour écouter un architecte qui parlera chinois avec ses plans.

Il me semble que la question n'est pas tant de trouver un langage commun mais d'apprendre à comprendre l'autre. Apprendre à lire des cartes, apprendre à parler de manière compréhensible, apprendre à analyser ensemble du concret, de l'abstrait, cela prend du temps !

La participation à des projets d'aménagement urbain : l'apanage des classes moyennes ?

Une question plus fondamentale que je pose est celle des conditions nécessaires pour que des habitants participent de manière active à de tels projets.

Est-il réaliste, voir pertinent, de demander à des personnes qui sont dans une situation extrêmement paupérisée et qui ont d'autres problèmes plus importants à résoudre, de participer à une telle démarche ?

Le parc Saint-François est-il aussi important pour les gens au regard du chômage, du logement insalubre, de la violence intraconjugale ?

Le modèle participatif du Contrat de quartier émane du haut et oriente donc le contenu des projets et les modalités de fonctionnement. Il s'agit bien là d'un modèle de participation institutionnalisé adéquat pour les classes moyennes et inapproprié pour les classes populaires.

Alors comment faire ?

L'espace public : une porte d'entrée pour construire des projets en fonction des intérêts majeurs des habitants de la base ?

Notre travail, devant ce constat inéluctable, est alors de sans cesse chercher des marges de manœuvre pour orienter les projets qui prendront en compte les intérêts majeurs de la population. Un espace public tel que le parc apparemment réduit à une question d'aménagement nous permet de traiter d'autres problématiques: la question des jeunes, celle de la cohabitation de groupes sociaux différents, celle de l'emploi, celle de la relation entre habitants et la Commune autour de la citoyenneté, etc...

Il faut donc bien dénouer les fils tendus par le Politique pour les renouer avec les habitants afin de leur donner davantage de moyens de maîtriser leur environnement.

Sacré défi en quatre ans !

Quelles stratégies pour avancer dans la réponse à mes questions ?

A qui poser ces questions ?

- aux habitants
- à ceux qui ont des moyens d'amplification du débat : SRDU
- à ceux qui ont connaissance de sujets intrinsèques aux questions qui je pose : expert en communication, psychosociologues
- à ceux qui vivent la même problématique : autres contrats de quartier, autres animateurs dans la ville
- à ceux qui travaillent avec des outils universels (qui passent par tous les territoires et par tous les domaines) : les artistes
- une évaluation participative !



Magali Verdier

Et Magali dans toute cette aventure ?

Petite fourmi qui veut grimper une montagne, qui se sent très motivée, mais aussi parfois désespérée, impatiente et peu sûre d'elle-même. Elle aime travailler collectivement avec d'autres fourmis à Bruxelles et ailleurs. Elle sera heureuse d'accueillir et aussi d'être accueillie !

Pour me trouver, il faut écrire à :

magaliv@belgacom.net

ou à :

Administration communale
de Saint-Josse-Ten Noode
Service d'urbanisme
13 avenue de l'Astronomie
1210 Bruxelles

ou téléphoner au :

+ 32 2 513 45 34

ou

+ 32 2 217 93 72

Formation à l'animation d'espaces publics urbains

Habitat et Développement
UCL - Unité d'Urbanisme et Développement Territorial
Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Site web : www.urba.ucl.ac.be/hd

«arpenteurs»
Place des Ecrins, 9 - F-38600 Fontaine
Site web : www.arpenteurs.fr

Institut Social Lille Vauban
Campus St Raphaël, Bat C
83, Boulevard Vauban, F-59044 Lille Cedex
Site web : www.islv.com.fr

Maîtrise d'ouvrage déléguée

IREV - Institut Régional de la Ville
23, Rue Roger Salengro - BP 318 -59 336 Tourcoing Cedex
Site web : www.irev.fr

Editeur responsable

Habitat et Développement - UCL
ISSN : 1378-3513